

GENOMIC VISION

Société anonyme

80-84, rue des Meuniers

92220 Bagneux

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée générale extraordinaire 23 mai 2022 – 1^{ère} résolution

GENOMIC VISION

Société anonyme

80-84, rue des Meuniers

92220 Bagneux

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2022 – 1^{ère} résolution

A l'Assemblée générale de la société GENOMIC VISION,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Afin d'apurer une partie des pertes inscrites en report à nouveau qui s'élèvent à 19 934 806 euros, votre Directoire vous propose de réaliser cette réduction du capital par voie de diminution de la valeur nominale des actions, pour un montant de 6 113 822,76 euros.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 6 793 136,40 euros à 679 313,64 euros.

Paris-La Défense, le 2 mai 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahri

Djamel ZAHRI